



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 3 juillet 2024 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

ABSENCES :

Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
M. Stéphane Rodrigue, Commandant PDQ 26

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Jean François Lebrun, chef de division par intérim – Urbanisme, permis et inspection

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 02 et se termine à 19 h 20.

CA24 16 0155

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 3 juillet 2024, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 3 juillet 2024, à 19 h tel que proposé en remplaçant, au point 50.01, la date du 3 juillet par le 13 juillet 2024 pour correspondre au cycle du nouveau calendrier de paie SIMON+.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 21 ET SE TERMINE À 19 H 32.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Marc Poulin	Terrain soccer
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Ariane Seguin-Dupuis	Bonjour, Lors de la distribution de fleurs par la ville au début juin, un organisme était présent afin de mettre de l'avant la possibilité de remplacer du béton par des espaces verts, entre autres, en remplaçant l'asphalte entre le trottoir et la chaussée à des endroits où le trottoir est particulièrement large. Cela permet de réduire les îlots de chaleur et surtout, embellit significativement la ville. Sur la rue Bates, je verrais plusieurs opportunités possibles pour planter des arbres/ fleurs à la place d'asphalte actuelle. Ma question est : est-ce qu'il est dans les plans de regarder les possibilités afin de remplacer du béton par de tels espaces.
Jean-Luc	Possibilité de prolonger le temps de traversée pour les piétons à l'angle des rues McEachran et Van Horne? Les piétons sur McEachran qui veulent traverser Van Horne vers le nord ont seulement 4 secondes pour à peine arriver au milieu de la chaussée ; ce qui est très peu pour les personnes âgées dont nous sommes ainsi que pour les élèves des nombreuses écoles avoisinantes et pour plusieurs piétons. À la quatrième seconde, les automobilistes sur McEachran ont tout de suite le feu vert et plusieurs considèrent que le piéton ne devrait pas se trouver sur leur route car ce sont eux maintenant qui ont la priorité. Plusieurs de ceux qui tournent vers l'ouest ou l'est sur Van Horne foncent allègrement sur les piétons ou essaient de les contourner en leur passant sur les talons. Ma femme et moi sommes régulièrement agressés par ces chauffards. La situation est similaire pour les piétons sur le côté nord de Van Horne qui veulent traverser McEachran vers l'ouest ou l'est. Les automobilistes sur Van Horne qui veulent tourner sur McEachran vers le viaduc foncent directement sur les piétons. Nous demandons donc que l'autorisation pour piétons soit allongée à 20 secondes pour leur laisser le temps de traverser en toute sécurité. Jean-Luc Allard et Lucie Surprenant
Mendy Einhorn	Le nombre de rues fermées à Outremont est hors de contrôle. Qu'est-ce qui est fait ou sera fait pour arrêter cela ? C'est dangereux pour tout le monde.
Audrey Robinson	Il y a environ 7 à 9 ans, lorsque j'emmenais mon enfant plus âgé sur les terrains de jeux, le sable était ratissé, les terrains de jeux étaient propres, nous voyions des copeaux de bois et du sable ajoutés, et tout fonctionnait bien. Avec un enfant plus jeune maintenant, j'ai remarqué de nombreux problèmes depuis AU MOINS 2 ans, et malgré les signalements au 311, rien n'est réglé. Saint-Viateur : – bol rotatif cassé/ dangereux – pédale manquante sur la bascule – problème avec le jeu à ressort JFK – pas de sable dans le bac à sable depuis des ANNÉES Jeux d'eau Beaubien – l'eau jaillit trop loin, laissant de grosses flaques d'eau sur le chemin. – les trous géants dans le chemin ne sont jamais remplis ou réparés depuis plus de 5 ans – Le parc Beaubien en général a beaucoup de problèmes, beaucoup trop nombreux pour les énumérer ici Patinoire Dansereau – l'eau s'accumule au niveau du drain, créant une mare, puis inonde la zone herbeuse ; un problème depuis sa construction !

	Quelqu'un devrait visiter chaque terrain de jeu au moins une fois par an pour évaluer si quelque chose doit être fait. Ce n'est qu'une autre réduction de notre qualité de vie dans un quartier qui était autrefois formidable.
--	---

CA24 16 0156

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 4 juin 2024, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 4 juin 2024, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA24 16 0157

Période d'intervention des citoyens - Point 47.02 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 5150, avenue Durocher

Période d'intervention des citoyens - Point 47.02 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 5150, avenue Durocher.

AUCUNE INTERVENTION

10.06

CA24 16 0158

Accorder un contrat à l'entreprise Immobilier Belmon inc. pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, situé au 525 avenue Bloomfield de l'arrondissement Outremont. Dépense totale de 5 787 616,01 \$, taxes incluses (contrat : 4 783 162,08 \$ + contingences : 717 474,31 \$ + incidences : 239 148 \$+ variation de quantités : 47 831,62 \$) - Appel d'offres public 2475-AOP-TRV05 (3 soumissionnaires)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1240749001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER à Immobilier Belmon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 783 162,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (2475-AOP-TRV05) ;

D'AUTORISER une dépense de 717 474,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

D'AUTORISER une dépense de 47 831,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités ;

D'AUTORISER une dépense de 239 148 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

D'AUTORISER une dépense totale de 5 787 616,01 \$ incluant les taxes et les budgets de contingences, de variation de quantité et d'incidences ;

DE PROCEDER à une évaluation du rendement d'Immobilier Belmon inc. ;

D'AUTORISER une affectation temporaire d'un montant de 250 000 \$, taxes nettes, à même le surplus libre de l'arrondissement et d'un montant de 873 956,87 \$, taxes nettes, à même les revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour un montant total de 1 123 956,87 \$, taxes nettes ;

DE REMBOURSER l'affectation temporaire de 1 123 956,87 \$, taxes nettes, provenant du surplus libre et des revenus reportés du fonds des parcs et terrains de jeux à même le fonds d'auto-assurance de la ville en présentant une demande de remboursement au comité exécutif en septembre 2024 ;

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le fonds d'auto-assurance de la ville, du Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) et du PDI de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1240749001

CA24 16 0159

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc., pour les travaux de réaménagement et de réfection des terrains de soccer du parc Beaubien dans l'arrondissement Outremont - Dépense totale de 4 026 184,99 \$, taxes incluses (contrat : 3 099 047,65 \$ + contingences : 677 297,03 \$ + incidences : 249 840,31 \$) - Appel d'offres public 2475-AOP-TRV01 - 2 soumissionnaires

ATTENDU QUE dans le cadre des actions proposées au plan stratégique Montréal 2030, au Plan climat 2020-2030 ainsi qu'au Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont, l'arrondissement d'Outremont s'est engagé à réaliser divers travaux de verdissement permettant d'exercer une saine gestion écologique et durable de ses terrains et ainsi répondre aux priorités liées à l'urgence climatique ;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont a sollicité le marché afin de réaménager les surfaces sportives du Parc Beaubien dans le but de réduire son îlot de chaleur, d'effectuer une saine gestion des eaux pluviales, d'assurer la biodiversité du quartier, d'embellir et d'améliorer la qualité de vie de sa population ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248892003.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un contrat à l'entreprise Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement des surfaces sportives du parc Beaubien à Outremont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 099 047,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV01 (2 soumissionnaires) ;

D'AUTORISER une dépense au montant de 3 099 047,65 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réaménagement des surfaces sportives du parc Beaubien à Outremont ;

D'AUTORISER une dépense de 677 297,03 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences ;

D'AUTORISER une dépense de 249 840,31 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences ;

D'AUTORISER dans le cadre de ce contrat une dépense totale de 4 026 184,99 \$, incluant le budget des contingences, le budget des incidences et les taxes ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le PDI provenant du budget participatif, du PDI de l'arrondissement et de la subvention PISE provenant du service des grands parcs.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1248892003

CA24 16 0160

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 41 262 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales-Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver les projets de convention à cet effet / Autoriser le Directeur d'arrondissement à signer lesdites conventions

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245574001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un soutien financier totalisant la somme de 41 261,98 \$ aux organismes ci-après désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales-Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET	PÉRIODE	MONTANT
Casteliers	Arbre, tout un monde	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	7 060,50 \$
Ado-Spectrum	Ado-Spectrum en action!	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	8 555,48 \$
Outremont en famille	Popottes, projet communautaire de sécurité et d'éducation alimentaire	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	22 220 \$
YMCA	Aînés en Action	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	3 426 \$

D'APPROUVER les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers ;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions, pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1245574001

CA24 16 0161

Renouvellement de l'entente avec le Théâtre Outremont - Accorder un soutien financier de 426 703 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2024-2025 sous réserve de l'approbation du Comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 272 328 \$ à l'arrondissement Outremont / Demander au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière / Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249203010;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un soutien financier de 426 703 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2024-2025, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif, d'autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 272 328 \$ à l'arrondissement Outremont ;

D'APPROUVER le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière ;

DE DEMANDER au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière ;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement, à la suite de la décision du comité exécutif ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 63,82 % par le Service de la culture de la ville, pour un montant de 272 328 \$ et à 36,18 % par l'arrondissement d'Outremont, pour un montant de 154 375 \$.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1249203010

CA24 16 0162

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2024

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2024.

30.01 1246131022

CA24 16 0163

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2024

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2024.

30.02 1246131023

CA24 16 0164

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2024

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2024.

30.03 1246131024

CA24 16 0165

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2024

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2024.

30.04 1246131025

CA24 16 0166

Préparation de la programmation des célébrations des festivités entourant le 150^e anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont en 2025 et approbation de l'affectation d'un montant de 65 000 \$ pour sa réalisation / Dépense provenant des surplus libres de l'arrondissement

ATTENDU QU'Outremont célébrera son 150^e anniversaire en 2025 ;

ATTENDU QUE l'événement sera souligné par le biais d'une série d'événements culturels et patrimoniaux conçus pour renforcer le lien communautaire, accroître l'engagement civique et soutenir la vitalité culturelle ;

ATTENDU QUE le projet mettra en œuvre au courant de l'année 2025 des activités inclusives toutes accessibles à la population outremontaise favorisant ainsi une participation large et diversifiée ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249203011.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la préparation de la programmation des célébrations des festivités entourant le 150^e anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont en 2025 ;

D'AFFECTER dans le cadre de la réalisation de cet événement, un montant de 65 000 \$, taxes nettes, provenant des surplus libres de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1249203011

CA24 16 0167

Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment sis sur le lot 1 350 725 du cadastre de Québec (6060, avenue Durocher)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247776004.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment sis sur le lot 1 350 725 du cadastre de Québec (6060, avenue Durocher).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1247776004

CA24 16 0168

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à ajouter cent trente-cinq (135) parcomètres dits "mixtes" aux abords des avenues Bernard et Van Horne sur les avenues Davaar, McEachran, Dollard, Stuart, Wiseman, Outremont, Champagneur, Bloomfield, de l'Épée, Querbes et Durocher

Le projet de règlement a été déposé aux élus avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le*

règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à ajouter cent trente-cinq (135) parcomètres dits "mixtes" aux abords des avenues Bernard et Van Horne sur les avenues Davaar, McEachran, Dollard, Stuart, Wiseman, Outremont, Champagneur, Bloomfield, de l'Épée, Querbes et Durocher.

40.01 1245069013

CA24 16 0169

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631) - L'objet du règlement vise à préciser les modalités reliées à la délivrance des permis de stationnement pour les motos, cyclomoteurs et scooters

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à préciser les modalités reliées à la délivrance des permis de stationnement pour les motos, les cyclomoteurs et les scooters prévues au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ainsi qu'au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631)*.

40.02 1245069018

CA24 16 0170

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - L'objet du règlement vise à revoir les dispositions particulières aux occupations temporaires du domaine public

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 4 juin 2024 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 4 juin 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358011.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER sans changement, le règlement modifiant le *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*. L'objet du règlement vise à revoir les dispositions particulières aux occupations temporaires du domaine public.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1248358011

CA24 16 0171

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté ouest de la partie de l'avenue Durocher comprise entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur afin d'y permettre l'implantation d'une zone de stationnement réservé exclusivement aux résidents de cette partie de l'avenue Durocher détenteurs d'un permis de stationnement du secteur numéro 5

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 4 juin 2024 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 4 juin 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069017.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté ouest de la partie de l'avenue Durocher comprise entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin d'y permettre l'implantation d'une zone de stationnement réservé exclusivement aux résidents de cette partie de l'avenue Durocher et ce, à l'exception de la plage horaire prévue pour l'entretien de la chaussée.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1245069017

CA24 16 0172

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au, 5150, avenue Durocher

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 12 juin 2024, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208012.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 5150, avenue Durocher ;

Avec la réserve suivante :

- L'ensemble de la maçonnerie situé sur les murs extérieurs de l'agrandissement doit être du même type. La brique doit être de format métrique, de couleur claire et son habillage doit être en panerresse.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1248208012

CA24 16 0173

Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au, 5150, avenue Durocher, visant la couverture au sol d'un agrandissement visant à permettre de régulariser la couverture au sol d'un agrandissement, dérogeant ainsi à l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage* (1177)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 1^{er} mai 2024, la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (1180) ;

ATTENDU QU'UN avis public a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208012.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER pour l'immeuble situé au 5150, avenue Durocher ;

La demande de dérogation mineure visant à autoriser une dérogation à l'article 7.12 du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre de régulariser la couverture au sol du bâtiment qui serait supérieur à la couverture au sol autorisé pour le secteur.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1248208012

CA24 16 0174

Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 531, avenue Rockland et 768, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 12 juin 2024, a demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208014.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes de PIIA pour les immeubles suivants :

531, avenue Rockland

Avec la suggestion suivante :

- Afin de conserver la valeur patrimoniale des fenêtres d'origine, la restauration devrait être privilégiée.

768, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Avec les réserves suivantes :

- Pour toutes les surfaces en cèdre, teinture opaque ou peinture de couleur blanc ou beige ;
- Utiliser du bois pour les fascias et le recouvrement des colonnes ;
- Peindre la nouvelle porte du bâtiment accessoire de la même couleur que le revêtement de bois.

Avec les suggestions suivantes :

- Afin de s'harmoniser davantage avec le voisin jumelé et pour plus de luminosité sous l'abri d'auto, pour le soffite, utiliser le même revêtement de bois peint ou teint de couleur blanc ou beige ;
- Avant d'entreprendre la rénovation des composantes en place, la démolition de l'abri d'auto et le retour à une configuration se rapprochant davantage du voisin jumelé seraient une alternative à envisager.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1248208014

CA24 16 0175

Conformément à l'article 49 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), le conseil entérine, à compter du 13 juillet 2024, la nomination de Jean-François Meloche au poste de

directeur d'arrondissement de l'arrondissement d'Outremont / Dépense provenant du budget de fonctionnement de la direction d'arrondissement

ATTENDU QU'IL est primordial de maintenir une stabilité organisationnelle et que la nomination du fonctionnaire niveau 1 occupant le poste de directeur-trice d'arrondissement est nécessaire pour assurer le suivi de la gestion des affaires courantes de l'arrondissement ;

ATTENDU l'avis favorable du service des ressources humaines reçue le 4 juin 2024 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247640001.

Il est proposé par Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

appuyé par Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

D'ENTÉRINER, la nomination de Monsieur Jean-François Meloche au poste de directeur d'arrondissement d'Outremont et ce, à compter du 13 juillet 2024 ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1247640001

CA24 16 0176

Nomination de deux membres professionnels de l'arrondissement au sein du comité consultatif d'urbanisme conformément au *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)*

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247776005.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE NOMMER ces deux (2) membres pour former une partie des membres du comité consultatif d'urbanisme à titre de membres professionnels :

- Madame Catherine Desjardins ;
- Monsieur Olivier Gérard

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1247776005

CA24 16 0177

Dépôt de l'opinion juridique reçue le 31 octobre 2022 visant la Circulation et l'immobilisation des autobus scolaires sur le territoire de l'arrondissement

DÉPÔT de l'opinion juridique reçue le 31 octobre 2022 visant la Circulation et l'immobilisation des autobus scolaires sur le territoire de l'arrondissement

60.01 1243711012

70.01 Levée de la séance

LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 H 47.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 août 2024.